

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 16 1979



Distr.
GENERALE
A/34/567
12 octobre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Point 50 de l'ordre du jour

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES
REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

Rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de
l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les
réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
LETTRE D'ENVOI		2
I. INTRODUCTION	1 - 8	3
A. Historique	1 - 2	3
B. Examen du rapport du Groupe de travail à la trente-troisième session de l'Assemblée générale	3 - 7	3
C. Mandat du Groupe de travail	8	4
II. ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL EN 1979	9 - 11	4
III. LA SITUATION FINANCIERE DE L'OFFICE	12 - 15	5
IV. CONCLUSIONS	16 - 23	6

LETTRE D'ENVOI

Le 12 octobre 1979

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-joint le rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui a été adopté à l'unanimité par le Groupe de travail le 12 octobre 1979.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de notre très haute considération.

(Signé) Orhan ERALP, Président (Turquie)
Clarus KOBINA SEKYEI, Vice-Président (Ghana)
Ole Peter KOLBY, Rapporteur (Norvège)
Clifford J. QUINLAN (Etats-Unis d'Amérique)
Bernadette LEFORT (France)
Makoto MIZUTANI (Japon)
Fakhri SAGHIYYAH (Liban)
Graham S. BURTON (Royaume-Uni de
Grande-Bretagne et
d'Irlande du Nord)
Lenore Sylvia DORSET (Trinité-et-Tobago)

Le Président de l'Assemblée générale
Organisation des Nations Unies
New York

/...

I. INTRODUCTION

A. Historique

1. Le Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a été institué en vertu de la résolution 2656 (XXV) du 7 décembre 1970 pour étudier tous les aspects du financement de l'Office. Dans cette résolution, l'Assemblée a prié le Groupe de travail d'aider le Secrétaire général et le Commissaire général de l'Office à trouver une solution aux problèmes posés par la crise financière de l'Office.

2. A sa vingt-cinquième session et à ses sessions suivantes, l'Assemblée générale a examiné les rapports que lui a présentés le Groupe de travail 1/ et a adopté des résolutions félicitant le Groupe de travail de ses efforts et l'invitant à les poursuivre pour une nouvelle période d'un an 2/.

B. Examen du rapport du Groupe de travail à la trente-troisième session de l'Assemblée générale

3. Le rapport du Groupe de travail sur ses activités de l'année 1978 3/ a été examiné par l'Assemblée générale à sa trente-troisième session au titre du point 54 de son ordre du jour intitulé "Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient". A ses 4^{ème} et 5^{ème} séances plénières, le 22 septembre 1978, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à son ordre du jour et de le renvoyer à la Commission politique spéciale, qui l'a examiné de sa 13^{ème} à sa 23^{ème} séance, entre le 25 octobre et le 6 novembre 1978.

4. A la 21^{ème} séance de la Commission, le 2 novembre, le représentant des Pays-Bas a présenté un projet de résolution (A/SPC/33/L.9) intitulé "Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient", parrainé par

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes, point 35 de l'ordre du jour, document A/8264; ibid., vingt-sixième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/8476; ibid., vingt-septième session, Annexes, point 40 de l'ordre du jour, document A/8849; ibid., vingt-huitième session, Annexes, point 43 de l'ordre du jour, document A/9231; ibid., vingt-neuvième session, Annexes, point 38 de l'ordre du jour, document A/9815; ibid., trentième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, documents A/10268 et A/10334; ibid., trente et unième session, Annexes, point 53 de l'ordre du jour, document A/31/279; ibid., trente-deuxième session, Annexes, point 55 de l'ordre du jour, document A/32/278.

2/ Résolutions 2791 (XXVI) du 6 décembre 1971, 2964 (XXVII) du 13 décembre 1972, 3090 (XXVIII) du 7 décembre 1973, 3330 (XXIX) du 17 décembre 1974, 3419 (XXX) du 8 décembre 1975, 31/15 C du 23 novembre 1976 et 32/90 D du 13 décembre 1977.

3/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Annexes, point 54 de l'ordre du jour, document A/33/320.

/...

le Canada, l'Inde, l'Indonésie, l'Iran, la Malaisie, le Nigéria, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, les Philippines, la Suède, la Trinité-et-Tobago, la Yougoslavie et le Zaïre.

5. Aux termes de ce projet de résolution, l'Assemblée générale :

a) Féliciterait le Groupe de travail des efforts qu'il a accomplis pour contribuer à assurer la sécurité financière de l'Office;

b) Prendrait acte, en l'approuvant, du rapport du Groupe de travail;

c) Prierait le Groupe de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général, en vue du financement de l'Office pendant une nouvelle période d'un an;

d) Prierait le Secrétaire général de fournir au Groupe de travail les services et l'assistance nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

6. A sa 23ème séance, le 6 novembre, la Commission politique spéciale a adopté ce projet de résolution par consensus.

7. A sa 37ème séance plénière, le 13 décembre 1978, l'Assemblée générale a examiné le projet de résolution relatif au Groupe de travail dont l'adoption avait été recommandée par la Commission politique spéciale, ainsi que d'autres projets de résolution relevant du même point de l'ordre du jour. L'Assemblée a adopté à l'unanimité le projet de résolution, qui est devenu la résolution 33/112 D.

C. Mandat du Groupe de travail

8. Dans sa résolution 33/112 D, l'Assemblée générale a prié le Groupe de travail de poursuivre ses efforts, en coopération avec le Secrétaire général et le Commissaire général, en vue du financement de l'Office pendant une nouvelle période d'un an.

II. ACTIVITES DU GROUPE DE TRAVAIL EN 1979

9. Le Groupe de travail a suivi avec préoccupation la situation financière de l'Office et son évolution au cours de l'année. A cet égard, il a tenu des réunions au Siège de l'Organisation des Nations Unies en avril 1979 avec le Commissaire général, M. T. W. McElhiney, qui allait sous peu prendre sa retraite, et en octobre 1979 avec le nouveau Commissaire général, M. Olof Rydbeck.

10. A la 60ème séance, le 11 avril 1979, le Commissaire général alors en exercice a informé le Groupe de travail de la situation financière de l'Office à cette date, ainsi que des mesures qu'il prenait pour faire face au déficit. Ces mesures consistaient, d'une part, à demander aux donateurs d'augmenter leurs contributions pour 1979 et, d'autre part, à réduire des deux tiers, en janvier 1979, la quantité de farine entrant dans la composition des rations et à établir une liste des postes budgétaires pour lesquels il ne serait approuvé aucun crédit tant qu'on ne recevrait

/...

pas de recettes supplémentaires. Le cycle d'enseignement primaire supérieur de l'Office suscitait une préoccupation particulière car, si l'on ne recevait pas d'annonces de contributions supplémentaires, il allait falloir interrompre les activités à ce titre.

11. A la 61ème séance, le 5 octobre 1979, le nouveau Commissaire général a tenu le Groupe de travail au courant de l'évolution de la situation depuis le mois d'avril, ainsi que de la situation financière de l'Office à cette date et des perspectives pour 1980. Il a informé avec plaisir le Groupe de travail que, comme suite aux appels de l'Office, un certain nombre de gouvernements avaient généreusement versé des contributions spéciales supplémentaires pour 1979. Il avait ainsi été possible d'autoriser la poursuite du cycle d'enseignement primaire supérieur jusqu'à la fin de 1979 et d'accroître la rémunération du personnel local de l'Office pour lui accorder une partie de l'augmentation à laquelle il avait droit en application des accords en vigueur, pour compenser dans une certaine mesure la hausse du coût de la vie. On trouvera dans la section III ci-après des renseignements détaillés sur la situation financière de l'Office ainsi que sur les perspectives pour 1980, telles que les a décrites le Commissaire général. Les observations du Groupe de travail à ce sujet sont consignées dans la section IV du présent rapport.

III. LA SITUATION FINANCIERE DE L'OFFICE

12. Au début de 1979, le Commissaire général a estimé que les dépenses nécessaires en 1979 pour maintenir les services fournis aux réfugiés palestiniens aux niveaux fixés, financer des moyens et installations adéquats pour la fourniture de ces services et rémunérer le personnel compte tenu des hausses du coût de la vie étaient de l'ordre de 162,7 millions de dollars, alors que les contributions annoncées et escomptées pour l'année n'étaient que de 126,2 millions de dollars, ce qui laissait un déficit estimatif de 36,5 millions de dollars. En outre, en dehors du budget ordinaire, l'Office avait besoin de 6,35 millions de dollars pour financer la construction d'un nouveau camp au Liban dont le coût total était estimé à 11 millions de dollars et pour le financement duquel des contributions d'un montant de 4,75 millions de dollars avaient déjà été annoncées, principalement par le Gouvernement libanais. Les autres ressources extra-budgétaires nécessaires comprenaient 4,5 millions de dollars pour augmenter le fonds de roulement de l'Office dans des proportions modestes.

13. En même temps, le Commissaire général a dressé une liste de dépenses budgétaires équivalant approximativement au montant du déficit et en a différé l'approbation. Ces dépenses non approuvées ont été classées selon un ordre de priorité, l'enseignement primaire supérieur (cycle de trois années) venant au premier rang. Le Commissaire général a alors sollicité des contributions spéciales de la part des gouvernements afin de permettre l'approbation des dépenses inscrites sur cette liste et, en particulier, d'assurer la poursuite des activités en ce qui concerne le cycle d'enseignement primaire supérieur.

14. En octobre 1979, le Commissaire général a informé le Groupe de travail que, compte tenu des augmentations et diminutions enregistrées pour certains postes de dépense, le montant estimatif total des dépenses inscrites au budget avait été porté à 166,8 millions de dollars. Entre-temps, les contributions annoncées ou escomptées

/...

avaient atteint 143,1 millions de dollars: par conséquent, le déficit n'était plus que de 23,7 millions de dollars. Grâce aux généreuses contributions supplémentaires de certains gouvernements, il avait été possible d'approuver les dépenses relatives à l'enseignement primaire supérieur (cycle de trois années) jusqu'à la fin de 1979, ainsi que certaines augmentations de la rémunération du personnel pour compenser la hausse du coût de la vie. Si d'autres contributions importantes ne sont pas reçues d'ici la fin de l'année, les autres dépenses inscrites sur la liste, notamment pour rétablir la quantité de farine entrant dans la composition des rations, ne pourront pas être approuvées. L'Office ne disposera pas non plus des ressources extra-budgétaires dont il a besoin pour financer la construction du nouveau camp et pour augmenter son fonds de roulement.

15. Le Commissaire général a réaffirmé que l'Office n'a pas d'autre solution que de couvrir ses déficits estimatifs en réduisant ses dépenses budgétaires. Il a indiqué qu'en 1980 l'Office compte suivre la pratique qui consiste à établir aussitôt que possible une liste de dépenses budgétaires différées équivalant au montant du déficit et à ne les transférer de la catégorie des dépenses non approuvées à celle des dépenses approuvées que si des recettes supplémentaires sont annoncées. D'après les estimations actuelles, les dépenses budgétaires de l'Office en 1980 s'élèveront à 185,3 millions de dollars et les dépenses extra-budgétaires à 7,5 millions de dollars pour augmenter le fonds de roulement, plus 6,35 millions de dollars pour le nouveau camp au Liban. Il n'est pas possible d'estimer avec précision les recettes pour 1980. Il est clair toutefois que si celles-ci n'augmentent pas sensiblement par rapport au niveau atteint jusqu'à présent en 1979, à savoir 143,1 millions de dollars, l'Office se trouvera de nouveau dans l'obligation de maintenir la réduction de la quantité de farine entrant dans la composition de la ration de base, ainsi que de réduire les dépenses d'enseignement en supprimant le cycle d'enseignement primaire supérieur à la fin de juillet 1980. En outre, il n'y aurait pas de fonds disponibles pour apporter à la rémunération du personnel les ajustements qui pourraient se révéler nécessaires à la suite des négociations qui ont actuellement lieu avec le personnel. Les fonds éventuellement nécessaires à cet effet ne pourraient être trouvés que par l'interruption du cycle d'enseignement primaire supérieur à une date appropriée ou la réduction du fonds de roulement, ou bien encore en procédant à ces deux opérations.

IV. CONCLUSIONS

16. Le Groupe de travail souhaite réaffirmer sa conviction que, tant que le problème des réfugiés de Palestine n'aura pas été réglé de façon juste et durable, les services humanitaires fournis par l'Office dans le domaine des secours, de la santé et de l'enseignement resteront indispensables.

17. Dans l'ensemble, il n'y a eu, en ce qui concerne les problèmes financiers fondamentaux de l'Office, aucune amélioration par rapport à la situation enregistrée en 1978. La crise financière se poursuit malgré l'augmentation des contributions. Les recettes pour 1979 ne seront pas suffisantes pour faire face aux besoins financiers prévus pour l'année en cours.

/...

18. Le Commissaire général a mis en application, ces dernières années, certaines mesures administratives nouvelles. L'application de la procédure de prévision planifiée, à titre volontaire, pour les appels de contributions a permis d'améliorer la planification à long terme des opérations de l'Office. L'établissement d'une liste de dépenses budgétaires dont l'approbation est différée, pour un montant égal à celui du déficit prévu, étant entendu que ces postes de dépenses ne sont transférés à la catégorie des dépenses approuvées que si l'on reçoit des annonces de contributions supplémentaires, est une technique de gestion prudente et importante, qui a écarté le risque de devoir interrompre brusquement la fourniture de certains services par l'Office ou de devoir réduire considérablement ses activités. Le Groupe de travail considère que ces mesures ont amélioré la gestion financière des activités de l'Office et qu'il faudrait les maintenir.

19. Ces mesures administratives n'ont toutefois pas résolu, et ne pourront résoudre, le problème consistant à assurer à plus long terme la sécurité financière de l'Office. Seul l'appui généreux et suivi d'un nombre relativement peu élevé de donateurs a permis d'échapper à l'obligation de réduire encore les services fournis par l'Office pendant l'année 1979. On ne saurait s'attendre à ce que cette situation - un petit groupe de pays assumant la charge principale du financement de l'Office - dure indéfiniment. Le Groupe de travail continue à penser que le financement de l'Office devrait être assuré sur une base solide et il rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 32/90 A du 13 décembre 1977, a lancé un appel à tous les pays pour qu'ils participent au financement de l'Office.

20. Les difficultés et les problèmes rencontrés pour assurer de façon satisfaisante le financement de l'Office sur la base de contributions volontaires laissent à penser qu'il n'existe aucune approche qui, à elle seule, permette de résoudre complètement le problème. Le Groupe de travail ne voit donc pas d'autre possibilité, pour l'Office et pour le Commissaire général personnellement, que de continuer à consacrer leur temps et leurs efforts à des activités d'appel de fonds.

21. Les perspectives financières de l'Office pour 1980 sont un sujet de grave préoccupation. Il faudra que les donateurs habituels versent des contributions sensiblement plus élevées et que des contributions soient reçues de nouveaux pays si l'on veut maintenir les activités de l'Office à leur niveau actuel et éviter ainsi les graves conséquences d'une réduction des opérations de l'Office.

22. Le Groupe de travail fait appel aux gouvernements qui n'ont pas versé de contributions dans le passé pour qu'ils participent au financement de l'Office. Il invite instamment les gouvernements qui n'ont versé jusqu'à présent que des contributions relativement modestes à augmenter le montant de leurs contributions. Le Groupe de travail espère que les gouvernements qui se sont montrés si généreux continueront à augmenter leurs contributions à l'Office.

23. Les services fournis par l'Office demeurent une obligation pour la communauté internationale tout entière, agissant par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Toute réduction des services fournis par l'Office dans les domaines des secours, de la santé et de l'enseignement aurait de très graves conséquences pour les réfugiés eux-mêmes, pour les pays où ils vivent et pour les perspectives d'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.